

Les enjeux agricoles

Composante essentielle des paysages et de l'économie locale, l'agriculture occupe une place importante dans les territoires traversés par la phase 2 de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), entre Béziers et Perpignan. Des plaines viticoles du Biterrois et du Narbonnais aux terres irriguées du Roussillon, ces espaces agricoles associent notamment viticulture, maraîchage et arboriculture. L'insertion de la ligne nouvelle soulève ainsi des enjeux de préservation des surfaces cultivées, du maintien des conditions d'exploitation et du risque de morcellement des exploitations, lorsque l'infrastructure crée un effet de coupure sur les parcelles.



Cette fiche thématique complète le dossier de concertation de la phase 2 du projet, entre Béziers et Perpignan.

Pour le consulter, rendez-vous dans la médiathèque du site ligne-montpellier-perpignan.com

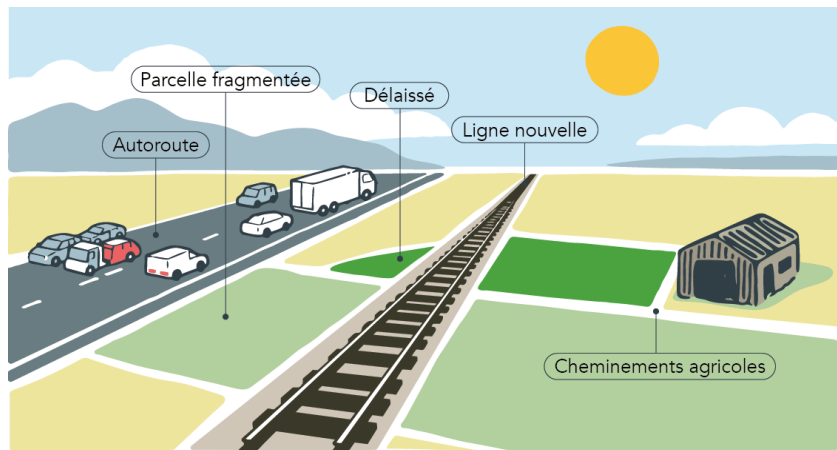
La ligne nouvelle dans les espaces agricoles

La LNMP doit être implantée sur un tracé suffisamment large et continu pour permettre la circulation des trains à grande vitesse dans de bonnes conditions de sécurité et de performance.

Entre Béziers et Perpignan, afin d'éviter au maximum les zones urbanisées et de limiter les nuisances pour les habitants, la ligne nouvelle passe majoritairement en dehors des villes et des villages et notamment dans des espaces naturels ou agricoles.

Dans ce contexte, la réalisation de la ligne peut entraîner la perte de surfaces cultivées nécessaires à l'implantation de l'infrastructure. Elle peut aussi modifier l'organisation des exploitations lorsque la ligne traverse des parcelles, en créant des terrains situés de part et d'autre de la voie et parfois plus difficiles d'accès, notamment lorsqu'ils se trouvent entre la ligne nouvelle et d'autres infrastructures comme l'A9. On parle alors d'« effet de coupure » ou de « fragmentation ». Enfin, elle peut générer des parcelles agricoles résiduelles, appelées « délaissés », souvent de petite taille ou de forme irrégulière, dont l'exploitation peut être plus complexe, voire impossible.

Incidences de la ligne nouvelle sur le foncier et les infrastructures agricoles



LES DEMARCHES FONCIERES MENEES PAR SNCF RESEAU

L'ensemble de ces démarches est régi par la loi. La mise en œuvre du projet repose sur un dialogue continu avec la profession agricole afin de prendre en compte les enjeux du territoire. SNCF Réseau informe également les habitants et les acteurs locaux, lors des réunions d'échanges organisées tout au long du projet.

Avant la construction de la ligne, certaines interventions peuvent être nécessaires (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques, bases de chantier). Des états des lieux sont réalisés avant et après travaux, et les terrains sont remis en état puis restitués à leurs propriétaires. La réalisation de l'infrastructure nécessite aussi l'acquisition de terrains sur le tracé. La recherche d'accords amiables avec les propriétaires et exploitants est privilégiée, avec des indemnités prévues par des protocoles dédiés à venir.

Les études d'impacts sont menées avec les acteurs du monde agricole afin de définir des compensations adaptées. Les chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales apportent leur expertise et relaient l'information localement. Les aménagements fonciers agricoles et forestiers, pilotés par les Conseils départementaux, permettent également de réorganiser les propriétés agricoles lorsque cela est nécessaire. La loi prévoit également l'indemnisation du préjudice sur l'économie agricole induit par le projet.

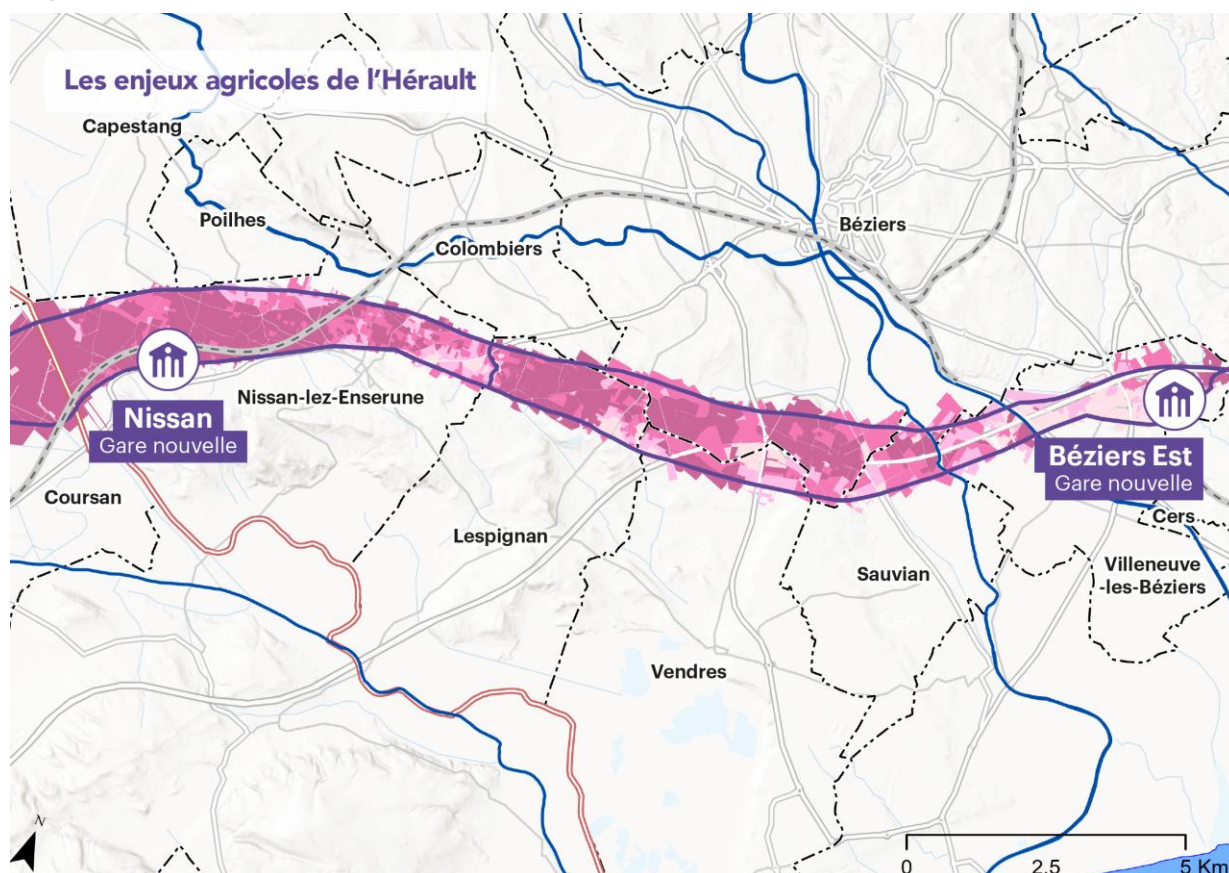
HERAULT

Villeneuve-lès-Béziers > Nissan - Biterrois, Vallée de l'Orb

Un territoire à dominante viticole

Le Biterrois, secteur héraultais traversé par la phase 2 de la ligne, est un territoire où la viticulture occupe une place importante dans les paysages et l'économie locale. Les activités agricoles y sont largement dominées par la vigne, avec des vignobles relevant à la fois des **appellations d'origine protégée (AOP)**, notamment les **Coteaux du Languedoc**, et de **l'indication géographique protégée (IGP) Pays d'Oc**, très présente sur le territoire. Le territoire accueille également des cultures maraîchères et des vergers.

Autour de Béziers, notamment dans les secteurs de Vendres, Lespignan et Villeneuve-lès-Béziers, les terres agricoles sont déjà soumises à une **forte pression liée aux activités humaines**. Celle-ci se constate au quartier nord de Villeneuve-lès-Béziers et son extension, à la zone d'activités Via Europa et aux carrières de la Galiberte à Vendres, ainsi qu'à la zone d'activités de Colombiers et son extension au nord de Lespignan.



- Réseau ferré national
- - - Limite communale
- ▭ Zone d'étude de la ligne nouvelle
- Cours d'eau principal
- ▬ Limite départementale

Niveau d'enjeux agricoles

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Les enjeux agricoles indiquent le rôle et l'importance d'une parcelle pour l'agriculture. Ils sont déterminés à partir de plusieurs critères (sols, irrigation, types de cultures, labels...). Plus la couleur est foncée, plus la parcelle présente un niveau d'enjeu élevé.

Incidences des scénarios sur les espaces agricoles

Comme dans l'ensemble du projet, la ligne nouvelle s'insérerait principalement en dehors des zones urbanisées qu'elle soit uniquement voyageurs ou mixte (voyageurs + fret), et traverserait donc des espaces naturels et agricoles.

• Gare nouvelle de Béziers Est

L'implantation potentielle de la gare nouvelle devrait avoir un **impact limité sur les activités agricoles et viticoles**, car le site concerné correspond en grande partie à des terres aujourd'hui peu exploitées.

• Du canal du Midi à Nissan

Dans ce secteur, les scénarios voyageurs et mixtes auraient des effets globalement proches sur l'agriculture. **Les vignes étant très présentes, ce sont elles qui seraient les plus concernées**, avec une surface impactée estimée entre 120 et 150 hectares. **Les scénarios mixtes auraient toutefois un impact légèrement plus important**, notamment sur les vignobles, tandis que les effets sur les vergers, les cultures maraîchères et les grandes cultures resteraient globalement similaires.

AUDE

Coursan > Fitou - Plaine de l'Aude, Narbonnais, Piémont et massif des Corbières

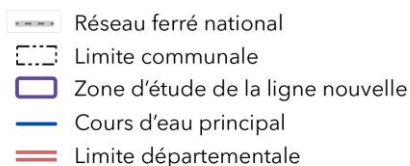
Un territoire marqué par de grands ensembles viticoles

Le secteur audois concerné par la phase 2 de la ligne couvre plusieurs territoires agricoles, allant de la **Plaine de l'Aude et du Narbonnais jusqu'au Piémont et au Massif des Corbières**.

Au nord de Narbonne, les terres sont en grande partie irriguées. On y trouve principalement des **vignobles**, mais aussi, de façon plus ponctuelle, des **cultures maraîchères diversifiées**.

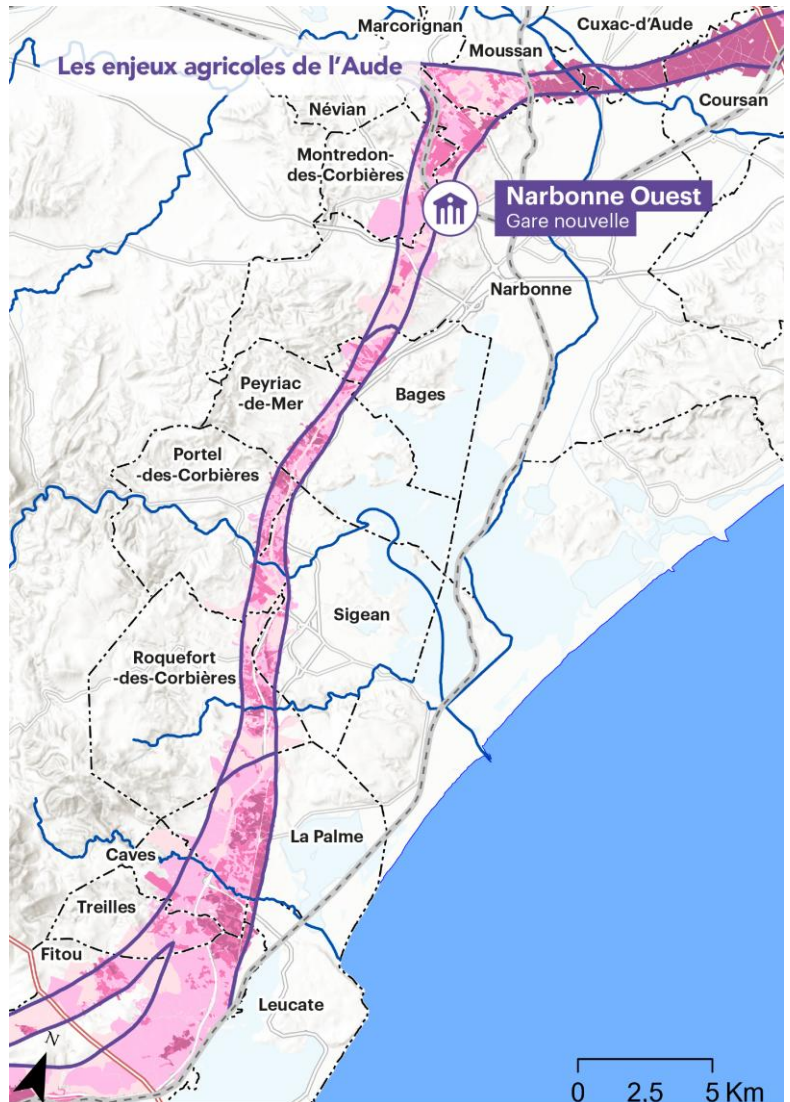
Plus au sud, **dans les Corbières, la viticulture est l'activité agricole dominante.** De nombreux domaines produisent des vins sous AOP Corbières et Fitou.

Dans ces territoires, la vigne façonne à la fois l'économie locale et les paysages. L'agritourisme y est également bien développé.



Niveau d'enjeux agricoles

Les enjeux agricoles indiquent le rôle et l'importance d'une parcelle pour l'agriculture. Ils sont déterminés à partir de plusieurs critères (sols, irrigation, types de cultures, labels...). Plus la couleur est foncée, plus la parcelle présente un niveau d'enjeu élevé.



Incidences des scénarios sur les espaces agricoles

Les scénarios étudiés traverseraient surtout des espaces naturels et agricoles. Ils impacteraient principalement les vignes, mais leurs effets ne seraient pas identiques, les scénarios littoraux ayant des incidences plus marquées sur le foncier agricole.

• Gares nouvelles

Le **site potentiel pour la gare nouvelle de Narbonne Ouest** (Pont des Charrettes) se situe en **zone viticole et en secteur inondable** (Rec de Veyret), ce qui impliquerait la réalisation d'un viaduc. C'est également un secteur en forte dynamique de développement urbain, où **la pression foncière pourrait être accentuée par la création d'une gare nouvelle**.

• De Coursan à Roquefort-des-Corbières

Entre la Plaine narbonnaise et le nord des Corbières, **les scénarios étudiés présentent des effets proches. Les scénarios mixtes auraient légèrement plus d'incidences**, en raison d'une implantation moins adaptable au terrain et

d'une emprise au sol plus importante. Dans le secteur de Peyriac-de-Mer à Roquefort-des-Corbières, l'implantation de la ligne, combinée à la présence de l'A9, pourrait également accentuer l'isolement de certaines parcelles.

• Dans les Corbières (Caves, Treilles, Fitou, La Palme)

Le **scénario voyageurs** serait entièrement en surface, avec un **impact direct sur les vignobles de Fitou et de Treilles**.

Les **scénarios mixtes** impliqueraient soit un tunnel sous les Corbières, évitant les impacts directs sur Fitou mais générant des **déblais importants**, soit une variante par le littoral des Corbières, avec une alternance de passages en tunnel et en surface. Cette seconde option entraînerait **la fragmentation d'une plaine agricole productive**, ainsi que des **emprises importantes sur les terres agricoles**, notamment sur les vignobles AOP Corbières et Fitou et dans le secteur de La Palme, et dans les communes de Caves et de Fitou.

PYRENEES-ORIENTALES

Salses-le-Château > Le Soler - Sud Corbières, Plaine du Roussillon, Perpignan

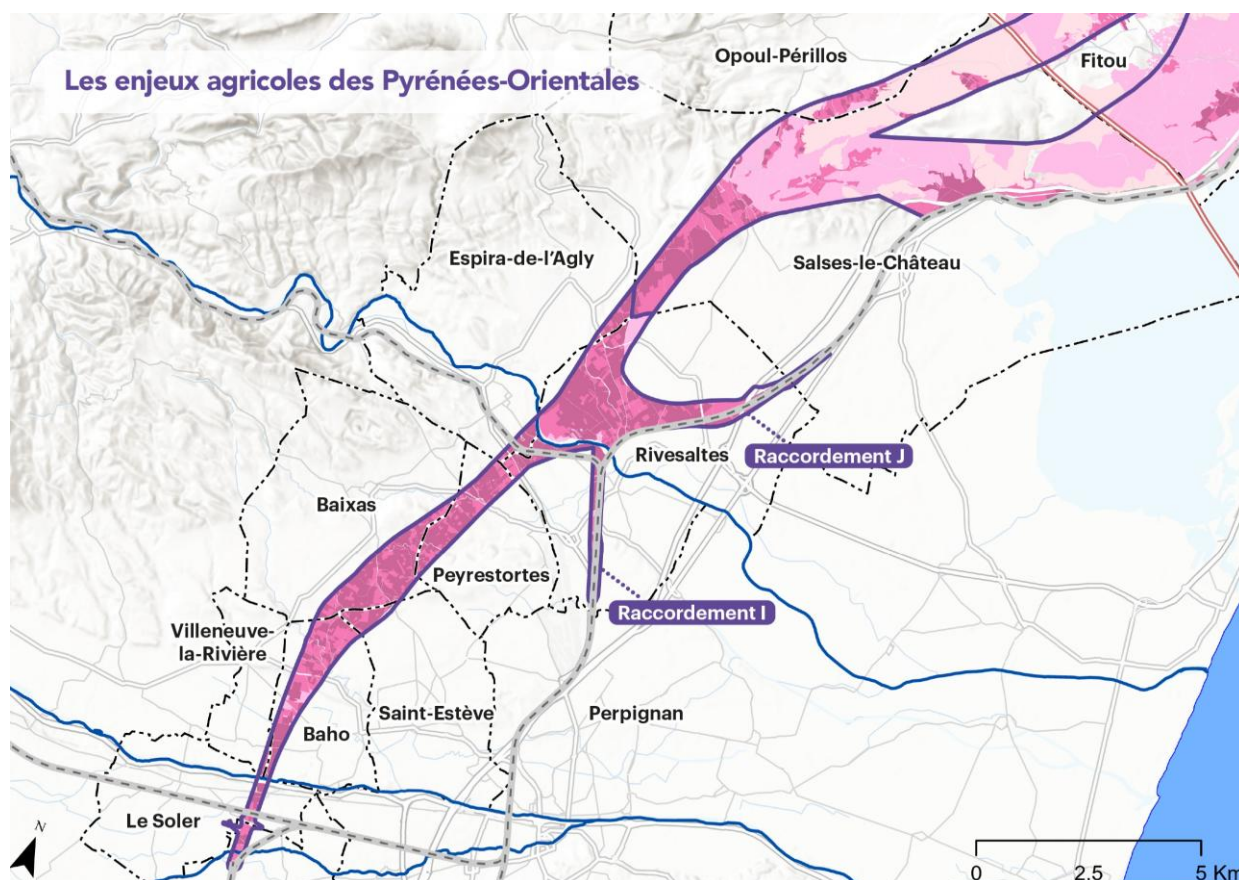
Un territoire agricole diversifié

Le secteur des Pyrénées-Orientales concerné par la phase 2 de la ligne nouvelle s'étend **du sud du massif des Corbières à la Plaine du Roussillon**. Ces deux espaces agricoles sont reconnus pour la qualité de leurs terroirs et la **présence de réseaux d'irrigation**.

La viticulture y occupe une place importante, avec plusieurs appellations d'origine protégée, dont l'AOP Rivesaltes, ainsi que les AOP Côtes du Roussillon, Muscat de Rivesaltes ou encore Roussillon.

Elle coexiste avec des cultures maraîchères et des vergers, particulièrement présents dans la Plaine. Les fruits à noyau (abricots, pêches, etc.) constituent l'essentiel de la production fruitière, tandis que le maraîchage est plus diversifié.

Malgré une urbanisation en progression autour de Perpignan, de vastes espaces agricoles sont encore présents dans la plaine.



- Réseau ferré national
- - - Limite communale
- ▭ Zone d'étude de la ligne nouvelle
- Cours d'eau principal
- ▭ Limite départementale

Niveau d'enjeux agricoles

- ▭ Faible
- ▭ Modéré
- ▭ Fort
- ▭ Très fort

Les enjeux agricoles indiquent le rôle et l'importance d'une parcelle pour l'agriculture. Ils sont déterminés à partir de plusieurs critères (sols, irrigation, types de cultures, labels...). Plus la couleur est foncée, plus la parcelle présente un niveau d'enjeu élevé.

Incidences des scénarios sur les espaces agricoles

La réalisation de la ligne nouvelle entraînerait la **mobilisation de terres agricoles à fort potentiel** (principalement des vignes, mais aussi des vergers) et accentuerait **les effets de cloisonnement et de coupure** dans un secteur déjà impacté par les infrastructures de transport existantes (A9, lignes ferroviaires existantes).

Dans la zone du massif des Corbières, la variante mixte tunnel sous les Corbières épargne des surfaces majoritairement en bois et garrigues. **Dans la plaine du Roussillon**, les différences entre scénarios

resteraient limitées, en raison d'un relief peu marqué.

Les principales variations concerneraient surtout l'implantation d'équipements ferroviaires. **Dans le scénario voyageurs, des voies de stationnement seraient aménagées** le long du raccordement « I » à Rivesaltes, tandis que **dans les scénarios mixtes**, ces installations seraient plutôt situées entre l'Agly et la Têt le long du linéaire : les terres y étant de meilleure qualité agronomique, **les scénarios mixtes pourraient ainsi présenter des incidences agricoles légèrement plus importantes.**